

Réunion du Conseil Municipal du 23 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2018

Date d'affichage : 16 mars 2018

Présents : Mmes Claude IMBERT, Josiane DESGROISILLES, Céline FIÉVET, Emmanuelle MAGNIEN ; Mrs Xavier LAVINA, Arnaud LEGRAND, Jean-Marie SEGADO, Jean-Louis BERNARD, Cyrille TOULOUSE, Jean-Louis GONON.

Absent excusé : Mr Matthias MANGANELLI (donne pouvoir à Mr Xavier LAVINA)

Secrétaire de séance : Mme Josiane DESGROISILLES.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 16 février 2018. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2018**
- **Tarifs abonnement et m³ : Service eau et assainissement**
- **Boulangerie - Service eau - Service Assainissement - Lotissement :**
 - **Approbation du Compte de gestion 2017**
 - **Adoption du Compte administratif 2017**
 - **Vote du budget 2018**
- **Commune :**
 - **Approbation du Compte de gestion 2017**
 - **Adoption du Compte administratif 2017**
 - **Vote du budget 2018**
- **SDEY : Participation de la Commune sur les travaux**
- **Logement 71 rue du Maréchal Leclerc : Travaux**
- **Demande de subventions**
- **Questions diverses**

I - Délibération n° 07-2018 : Taux d'imposition des taxes locales pour 2018

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

* de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales figurant sur l'état n°1259 pour 2018, soit :

	Taux prévisionnels	TAUX votés
Taxe d'habitation	14.26 %	14.26 %
Taxe foncière (Bâti)	12.98 %	12.98 %
Taxe foncière (non Bâti)	25.16 %	25.16 %

II - Délibération n° 08-2018 : Tarifs abonnement et m³ : service eau et assainissement

Après discussion et à la majorité, le Conseil Municipal décide :

➤ D'AUGMENTER les tarifs de m³ d'eau du service eaux et assainissement, à savoir :

		Tarifs 2017	Tarifs 2018
Service eau	Abonnement	50.00 €	52.00 €
	M ³ d'eau potable	0.95 €	0.98 €
	Fermeture de branchement	50.00 €	50.00 €
	Ouverture de compteur	20.00 €	20.00 €
Service Assainissement	Abonnement	55.00 €	57.00 €
	M ³ d'eau assainie	1.00 €	1.05 €

III - Approbation des comptes de gestion 2017

Considérant que les comptes de gestion de l'exercice 2017 de la Commune, du service Eau, du service Assainissement, de la Boulangerie, du lotissement dressés par Monsieur Thierry ALEXANDRE, comptable municipal, sont réguliers ; le Conseil Municipal approuve ces derniers.

IV - Adoption des comptes administratifs 2017

Les comptes administratifs de la Commune, du service Eau, du service Assainissement, de la Boulangerie et du Lotissement pour l'exercice 2017 se présentent ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	-36 217.85 €			46 205.39 €
Opération de l'exercice	40 757.19 €	39 729.85 €	268 477.32 €	320 171.92 €
Résultat de l'exercice	- 1 027.34 €			51 694.60 €
Résultat définitif	-37 245.19 €			97 899.99 €

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE EAU				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		11 333.53 €		50 516.34 €
Opération de l'exercice	8 301.53 €	4 530.92 €	20 056.56 €	31 925.41 €
Résultat de l'exercice	- 3 770.61 €			11 868.85 €
Résultat définitif		7 562.92 €		62 385.19 €

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		2 363.39 €		85 742.28 €
Opération de l'exercice	3 270.43 €	9 077.94 €	26 810.21 €	32 138.76 €
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>5 807.51 €</i>		<i>5 328.55 €</i>
Résultat définitif		8 170.90 €		91 070.83 €

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA BOULANGERIE				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		12 060.00 €		7 853.96 €
Opération de l'exercice	12 646.27 €	12 199.80 €	13 928.44 €	17 086.27 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>- 446.47 €</i>			<i>3 157.83 €</i>
Résultat définitif		11 613.53 €		11 011.79 €

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	- 24 857.15 €			39 789.01 €
Opération de l'exercice	0.00 €	0.00 €	1.13 €	0.00 €
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>0.00 €</i>	<i>- 1.13 €</i>	
Résultat définitif	- 24 857.15 €			39 787.88 €

Les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

V - Vote des budgets 2018

↪ **COMMUNE**

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	93 717.00 €	372 837.00 €
Dépenses	93 717.00 €	372 837.00 €

↪ **SERVICE EAU**

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	36 903.00 €	94 189.00 €
Dépenses	36 903.00 €	94 189.00 €

↪ **SERVICE ASSAINISSEMENT**

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	14 886.00 €	123 232.00 €
Dépenses	14 886.00 €	123 232.00 €

↪ **BOULANGERIE**

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	23 814.00 €	28 099.00 €
Dépenses	12 647.00 €	15 610.00 €

↳ **LOTISSEMENT**

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	109 744.84 €	130 462.34 €
Dépenses	109 744.84 €	109 749.84 €

Les budgets 2018 - Commune, Service Eau, Service Assainissement, Boulangerie et Lotissement - sont adoptés à l'unanimité.

VI - Délibération n° 24-2018 SDEY : Travaux sur l'ensemble du territoire de la Commune de NUITS - Participation financière de la Commune

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de NUITS a délibéré le 14 janvier 2014 (délibération N° 4Bis-2014) pour transférer la compétence éclairage public au SDEY.

Il rappelle que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) dans l'Yonne.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les TRAVAUX sur le territoire de la Commune de NUITS, font l'objet de conventions définissant la répartition financière.

Les règles de la comptabilité publique, au travers de l'instruction M14 prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public.

Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

Monsieur le Maire propose :

- D'accepter de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont inscrits dans le règlement financier du SDEY (en annexe le règlement voté le 11 décembre 2017 délibération N°66/2017)

- De l'autoriser à signer toutes les conventions financières concernant les TRAVAUX de toute nature sur le territoire de la Commune de NUITS, lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 10 000 €.

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations citées ci-dessus,

Vu les délibérations du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne en date du 11 décembre 2017 portant règlement financier,

Après avoir délibéré,

➤ **ACCEPTE** de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment

de la signature de la convention (règlement complet voté le 11 décembre 2017 (joint en ANNEXE de la présente délibération),

➤ **ACCEPTE** de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,

➤ **ACCEPTE** que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant LES TRAVAUX sur le territoire de la Commune de NUIITS lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 10 000 €,

➤ **DIT** que les dépenses correspondantes sont (ou seront) inscrites au budget.

VII - Délibération n° 25-2018 Vente de la parcelle cadastrée section ZE n° 324 - Lot 4

Annule et remplace la délibération n° 34-2017 du 23 juin 2017

Monsieur le Maire présente la demande de Mr David GONZALEZ et de Madame Alexandra CISLAGHI, domiciliés 2 bis impasse des Grillons à MONTBARD (21500) concernant l'acquisition de la parcelle de terrain à bâtir cadastrée section ZE n° 324 lot 4, d'une superficie totale de 731 m².

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

➤ **ACCEPTE** la vente de la parcelle, cadastrée section ZE n° 324, dans le lotissement « Le Brandin III », au prix de 18.00 € HT le m² (21.60 € TTC), soit un coût total de 13 158.00 € HT (15 789.60 € TTC)

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint, en cas d'indisponibilité, à signer les différents documents nécessaires.

VIII - Délibération n° 26-2018 Demande de subventions

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions, à savoir :

Nom	Montant subvention accordée
CFA YONNE AUXERRE	0.00 €
CIFA 89 AUXERRE	50.00 €
LA PARENTHÈSE AVALLON	0.00 €
TENNIS CLUB CANTON NOYERS	0.00 €

LES VOIX DE L'ARMANCON - STIGNY	0.00 €
ADAVIRS AUXERRE	0.00 €
AFSEP Assoc française des scléroses en plaques	0.00 €
ADIL Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Yonne	0.00 €
LES PEP 89	0.00 €
Assoc Sportive Tonnerroise de Rugby - TONNERRE	0.00 €
COMCOMTV PRESTA	0.00 €
France Alzheimer - MONETEAU	0.00 €

QUESTIONS DIVERSES

1/ Logement au 71 rue du Maréchal Leclerc : Un devis de réfection de peintures et de revêtement au sol est présenté au Conseil Municipal. Après discussion, le Conseil Municipal demande des devis supplémentaires avant de prendre une décision.

2/ Participation Citoyenne : Le Conseil Municipal demande à ce que la Gendarmerie vienne présenter la démarche lors d'une prochaine réunion.

DELIBERATIONS PRISES :

07-2018 : Taux d'imposition des taxes locales

08-2018 : Tarifs eau et assainissement

09-2018 à 23-2018 : Commune - Boulangerie - Service eau - Service Assainissement - Lotissement :

- Approbation du Compte de gestion 2017
- Adoption du Compte administratif 2017
- Vote du budget 2018

24-2018: SDEY : Travaux sur l'ensemble du territoire de la Commune de NUITS - Participation financière de la Commune

25-2018 : Vente de la parcelle cadastrée section ZE n° 324 - Lot 4

26-2018 : Demandes de subventions

Séance levée à minuit heures 30.

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis		LEGRAND Arnaud	
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	Absent
FIÉVET Céline		TOULOUSE Cyrille	
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
MAGNIEN Emmanuelle			